

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DPA 80 Autorisation à déposer la demande de permis de construire et la demande de permis de démolir en vue de la modification des façades pour la mise en accessibilité du musée Galliera 10, avenue Pierre 1er de Serbie (16e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R. 421-1 relatif à la demande de permis de construire et R. 421-26 relatif à la demande de permis de démolir ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2011 DPA 16 en date des 28, 29 et 30 mars 2011 approuvant le principe pour la mise aux normes électriques et pour l'accessibilité du musée Galliera 10, avenue Pierre 1er de Serbie (16e) et les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire et la demande de permis de démolir en vue de la modification des façades pour la mise en accessibilité du musée Galliera 10, avenue Pierre 1er de Serbie (16e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e commission et par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à déposer la demande de permis de construire et la demande de permis de démolir en vue de la modification des façades pour la mise en accessibilité du musée Galliera 10, avenue Pierre 1er de Serbie (16e).